



LA LETTRE

N° 2022 36

PESTICIDES : DE L'EAU POTABLE NON CONFORME POUR 20% DES FRANÇAIS

Oui, vous avez bien lu, en 2021, le pourcentage de la population consommant des eaux non conformes est évalué à 20% contre 5,9% en 2020. D'où viennent ces chiffres ? Ils ont été collectés par les journalistes du Monde auprès des ARS, des préfetures et des agences de l'eau. Les journalistes de France Info et de Complément d'enquête ont publié dans le magazine de France 2 jeudi 22 septembre, sensiblement les mêmes chiffres.

Comment sommes-nous passés de 5,9% à 20% en un an ? Dans cette période, l'emploi des pesticides, même s'il est très élevé et en constante augmentation malgré ECOPHYTO (programme sensé diminuer l'emploi des pesticides en agriculture), n'a pourtant pas explosé. Alors pourquoi, une telle augmentation ?

Tout simplement parce que jusqu'en 2020, aucune recherche de ce type n'avait lieu. Ce n'est qu'à partir d'une instruction de la Direction Générale de la Santé (DGS) en décembre 2020 qu'une surveillance de certains (pas tous) métabolites de pesticides a été diligentée par les ARS.

Dans l'environnement, les pesticides se fragmentent et se recombinaient avec des éléments du milieu pour donner toute une descendance chimique. Pour chaque produit phytosanitaire mis sur le marché,

on peut compter jusqu'à une dizaine de métabolites générés. Certains sont dits « *pertinents* » (c'est-à-dire potentiellement dangereux pour la santé) d'autres « *non pertinents* ».

Si 20% des Français consomment des eaux non conformes, il reste à déterminer si celles-ci peuvent être responsables de maladies dans l'immédiat ou des années plus tard. Quand on constate le doublement des maladies chroniques dans les 10 dernières années, il est urgent d'aller plus avant dans ces recherches.

Pour l'instant, les pouvoirs publics essaient de résoudre un casse-tête : à partir de quels taux de pollution doit on interdire la consommation de ces eaux non conformes ? L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est saisie pour déterminer une Vmax (degré de concentration dans l'eau susceptible de déclencher des problèmes de santé). Ceci, à la suite d'une instruction de la DGS à l'ARS des Hauts de France de rechercher deux métabolites du chloridazone (herbicide utilisé depuis 1960 et interdit depuis 2020) dans les eaux du secteur. En février 2011, l'ARS informe la DGS de nombreuses non-conformités. Mais alors que faire ? Interdire la consommation ? Si oui, sur quels critères ? D'où la demande à l'ANSES de fixer des normes. Très bien, mais en fonction de quels critères ? Sur quelles bases ? S'agit-il de perturbateurs endocriniens ? L'ARS du Grand Est s'est basé sur une valeur de seuil de quinze fois moins élevée que celle des Hauts de France. Nous sommes en plein tâtonnements.

A force de faire fi de la santé environnementale et de ne pas rechercher les

causes réelles des maladies et de se contenter de pratiquer des soins, les pouvoirs publics se trouvent dans une situation délicate, que l'ex-directeur général de l'ARS Aquitaine, maintenant en retraite, Monsieur Michel LAFORCADE, a qualifié dans le Monde du 23 septembre dernier ainsi : « *Il y a beaucoup d'auto-censure dans l'administration, une sorte d'incapacité à regarder la réalité. Un jour, on devra rendre des comptes. Ce ne sera pas peut-être de la même envergure que l'affaire du sang contaminé, mais cela pourrait devenir le prochain scandale de santé publique.* »

Il est grand temps de faire toute sa place à la prévention et à la santé environnementale pour traiter à la fois les problèmes de santé publique et environnementaux.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'associa0on